

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK**
représentée par son président, Monsieur Jean ZOUNGRANA
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78572437800019

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 572 344 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 071 946,5 €, le solde restant s'élève à 1 500 397,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **360 125 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 2 932 469 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **4 706 172 €.**

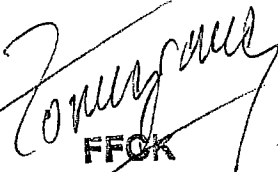
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **29 JUIN 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK


FFCK
87, quai de la Mame
94340 JOINVILLE LE PONT

LA DIRECTRICE DES SPORTS


Laurence LEFEVRE

26/06/17
VISE LE 26/06/17 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.10.12.72.047

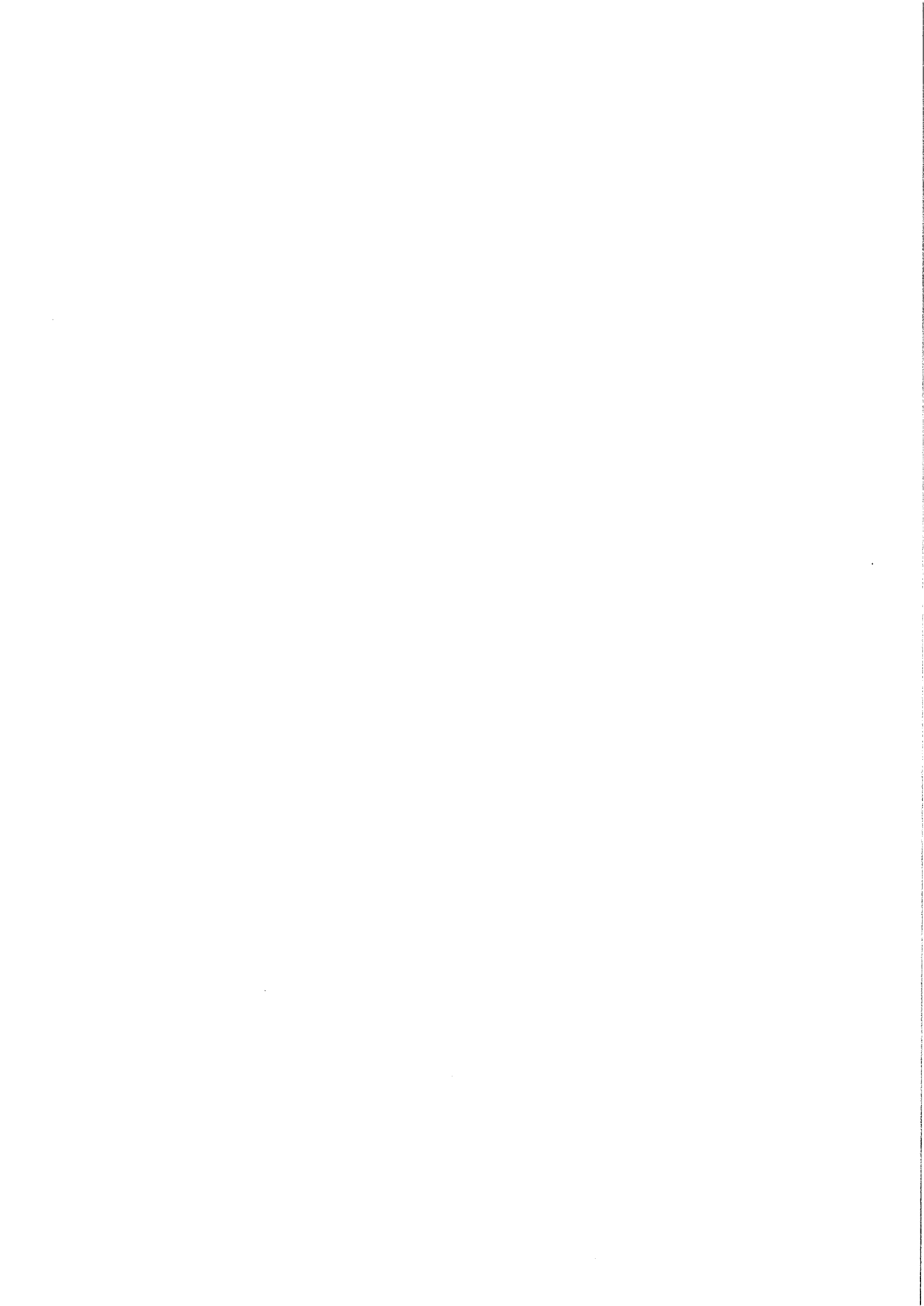
¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers





Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	43839	44039	44919		
	Nombre d'ATP	339788	340669	348000		
	Nombre total de licences et d'ATP	383627	389039	392919		
	Nombre et taux de licences féminines	13111 (29,91%)	12771 (29%)	13026 (29%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	880 (2%)	898 (2%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	10484 (23,91%)	(%)	(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	185	160	170		
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	56,52	54,18	50,0 %		50,0 %
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	5	3	3		
Emplois d'avenir	Taux de suivi médical complet - SHN	91,02%	91,23%	90%		90%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	76,3%	80,66%	90%		80%
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0		
	Nombre et taux de lettres de missions signées	57 (87,69%)	57 (87,69%)	%		%
Objectifs partagés						
Objectif	Indicateur	N-2 Réalisé	N-1 Réalisé	N-1 Cible	N Réalisé	N Cible
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	Nombre de projets associatifs élaborés par les clubs	216	220	240	260	
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	Nombre de clubs labellisés EFCK	134	187	140	150	
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	Titres (paracanoë) lors des compétitions internationales de référence dont Rio 2016	0	0	1		
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	Nombre de femmes licenciées et engagées dans la pratique du Dragon Boat (dragon ladies)	450	620	550	600	
Etre un acteur reconnu de la mise en oeuvre de la LEMA	Nombre d'ouvrages dangereux recensés	690	700	800	900	
Former les bénévoles les cadres et les pratiquants	Nombre d'aspirants et moniteurs formés	688	637	400	400	
Former les bénévoles les cadres et les pratiquants	Nombre de cadres titulaires d'un CQP "moniteur de kayak"	151	118	200	200	
Obtenir les meilleurs résultats sur les podiums internationaux	Titres lors des compétitions internationales de référence dont Rio 2016	4	1	5		
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	Nombre de représentants CK dans les instances internationales	8	7	9	9	

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	617 375 €	137 000 €	137 000 €	480 375 €
Action 1				
Structuration fédérale	617 375 €	137 000 €	137 000 €	480 375 €
Etre un acteur reconnu de la mise en oeuvre de la LEMA	66 296 €	22 000 €	22 000 €	44 296 €
Action 1				
Structuration fédérale	66 296 €	22 000 €	22 000 €	44 296 €
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	346 480 €	148 000 €	148 000 €	198 480 €
Action 1				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	342 480 €	146 000 €	146 000 €	196 480 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	126 839 €	50 000 €	50 000 €	76 839 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	167 374 €	61 000 €	61 000 €	106 374 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	48 267 €	35 000 €	35 000 €	13 267 €
Promotion des APS comme facteur de santé	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Obtenir les meilleurs résultats sur les podiums internationaux	3 150 542 €	2 591 983 €	2 564 969 €	585 573 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	2 845 114 €	2 402 983 €	2 391 125 €	453 989 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	360 125 €	360 125 €	360 125 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	75 647 €	0 €	0 €	75 647 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 084 611 €	911 677 €	903 000 €	181 611 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	316 520 €	313 000 €	313 000 €	3 520 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	1 008 211 €	818 181 €	815 000 €	193 211 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	181 113 €	97 000 €	81 844 €	99 269 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	93 898 €	40 000 €	40 000 €	53 898 €
Formes les bénévoles les cadres et les pratiquants	87 215 €	57 000 €	41 844 €	45 371 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	124 315 €	92 000 €	92 000 €	32 315 €
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	124 315 €	92 000 €	92 000 €	32 315 €
Action 4				
Programmes d'échanges internationaux	195 932 €	54 000 €	54 000 €	141 932 €
Action 4				
Programmes d'échanges internationaux	195 932 €	54 000 €	54 000 €	141 932 €
TOTAL	4 396 825 €	2 968 983 €	2 932 469 €	1 464 356 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

360 125 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 572 344 €

Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE DU COMPTE
F.F.C.K.

DOMICILIATION
C.C. AG CRETEIL

		RIB	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
42559	00022	21021773306	31

IBAN
FR76 4255 9000 2221 0217 7330 631

BIC
CCOPFRPPXXX

